



## TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE



### SUIVI EN ENTREPRISE

#### Des suivis sont prévus pour l'alternant.

- Une visite en entreprise par année de formation a lieu afin d'évaluer le savoir être et l'évolution du savoir-faire de votre apprenti(e).
- Des suivis sont réalisés périodiquement par le biais d'un livret d'apprentissage remis à votre apprenti(e) le jour de la rentrée.
- Enfin, si un besoin s'exprime, nous pouvons organiser un suivi supplémentaire dans la limite de nos disponibilités respectives.

**Important :** Votre alternant(e) sera convoqué(e) pour des examens au sein de l'école qui compteront pour la note finale de l'examen. Une convocation lui est envoyée et vous recevrez copie par mail. A cette occasion, il est impératif que l'étudiant soit présent au CFA et non en entreprise.

### ABSENCES LORS DES COURS

#### Fonctionnement des absences :

- Absence en cours : Votre alternant(e) a 48 heures pour envoyer son justificatif d'absence (arrêt maladie, hospitalisation, convocation par une autorité publique) par mail à [contact@formalinkcfa.fr](mailto:contact@formalinkcfa.fr)
- Tout maintien d'un apprenti en entreprise sur ses heures de formations doit être précédée d'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle une semaine avant l'absence.

**Attention :** Le CFA ne justifiera aucune absence pour le motif surcroît d'activité ou remplacement d'un collaborateur.

- A chaque absence, un mail vous est adressé.
- L'alternant(e) n'a pas le droit de quitter l'école de manière anticipée sans autorisation du CFA.